

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

DELEGATION DE SIGNATURES

Le Maire de la Commune de WINGLES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code des Communes, notamment les articles R. 2122-8 et R. 2122-10,

ARRETE

Article 1^{er}

- Madame LORTHIOS Christine, née le 31 août 1964, Adjoint Administratif principal de 1^{ère} classe,
- Madame MIDAVAINÉ Isabelle, née le 27 août 1969, Attaché,
- Madame KARAS Christine, née le 26 mai 1969, Adjoint Administratif principal de 2^{ème} classe,
- Madame DESAILLY Sandra, née le 8 février 1975, Agent de maîtrise

sont délégués sous notre surveillance et notre responsabilité :

1. Au titre de l'article R. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales pour procéder à la légalisation de toute signature apposée en leur présence (dans les conditions prévues à l'article L 2122-30).
2. Au titre de l'article R.2122.10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour exercer les fonctions d'Officier d'État Civil pour la réception des déclarations de naissance, de décès, d'enfants sans vie, de reconnaissance d'enfants naturels, du consentement d'un enfant majeur à la modification de son nom en cas de changement de filiation, pour la transcription, la mention en marge de tous actes ou jugements sur les registres de l'état civil, de même que pour dresser tous actes relatifs aux déclarations ci-dessus.

Mesdames LORTHIOS Christine, MIDAVAINÉ Isabelle, KARAS Christine et DESAILLY Sandra pourront valablement délivrer sous notre surveillance et notre responsabilité toutes copies et extraits quelle que soit la nature des actes.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, dès transmission par le représentant de l'État et sa publication.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Madame le Sous-Préfet de Lens et au Procureur de la République.

Fait à WINGLES, le 23 mars 2026

Le Maire,



Sébastien MESSENT

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-Préfecture
le :
et publication ou notification
du :